

Bon à savoir : 100, 101 ou 112 ? Numéro d'urgence ...

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 15-03-2014

Le 112 est LE numéro d'appel d'urgence européen : son utilisation est conseillée dans tous les Etats membres de l'Union européenne, que ce soit en cas d'accident, d'agression ou toute autre situation de détresse.

Mais quelle est la différence en Belgique entre le 112 et les autres numéros d'urgence comme le 100 et 101 ? Que se passe-t-il concrètement lorsque vous appelez l'un ou l'autre numéro ?

Si vous avez besoin d'une aide urgente en Belgique

Que vous téléphoniez en Belgique au numéro 112 ou 100, votre appel parvient en fait à un service central unique qui gère les communications exigeant une intervention dans les plus brefs délais. Le personnel opérateur de cette centrale pourra donc vous envoyer l'aide urgente adéquate : pompiers, ambulance, médecin-urgentiste, etc.

Pour ce qui concerne les interventions d'urgence de la police, il est conseillé actuellement en Belgique de continuer à téléphoner au 101, étant donné que toutes les centrales police 101 ne sont pas encore fusionnées avec les centrales d'urgence 112/100.

Mais à terme, toutes les centrales de communication dédiées aux services d'urgence seront regroupées et accessibles via le 112. Ce sera le cas en Belgique comme partout en Europe.

Deux autres numéros nationaux utiles

Si vous avez été témoin ou si vous estimez pouvoir fournir une information au sujet d'une disparition ou un délit pour lequel un avis de recherche a été diffusé, il y a lieu d'appeler le 0800 30 300.

En cas de disparition d'un enfant, téléphonez au numéro 116 000 de Child Focus afin de gagner du temps. Tout comme le 112, il s'agit d'un numéro unique valable partout en Europe.

Source: Secunews